



CPABBW

Commission Provinciale d'Arbitrage de
Bruxelles / Brabant Wallon



Note à tous les joueurs, coaches et responsables de clubs de la province de Bruxelles Brabant Wallon

Suite aux récentes polémiques remontées jusqu'au Comité Provincial, la Commission Provinciale d'Arbitrage tient à rappeler les règles suivantes :

Depuis le 1^{er} octobre 2016

« Les joueurs peuvent recevoir des conseils à n'importe quel moment de la partie, sauf pendant les échanges et entre la fin de la période d'adaptation et le début du match ; si une personne autorisée donne des conseils illégalement, l'arbitre lui montre la carte jaune pour l'avertir qu'à la prochaine offense, elle sera exclue de l'aire de jeu ».

Les conseils peuvent être donnés uniquement pendant le laps de temps normal entre les échanges. Il faudra donc veiller maintenant à ce que le joueur (ou le coach) ne retarde pas le jeu pour aller chercher (ou donner) des conseils entre les points, ce qui serait sanctionné par le système de pénalisation (une carte jaune, puis jaune/rouge et 1 point de pénalité, et ensuite jaune/rouge et 2 points de pénalité pour le joueur, carte jaune puis carte rouge et exclusion du banc pour le coach).

Toute perturbation pendant l'échange ou toute influence négative sur l'adversaire (pendant ou entre les échanges) sera aussi sanctionnée.

Exemples par des cas pratiques

Sont considérés comme conseils illégaux (carte jaune au coach, puis rouge) :

- Les conseils pendant un échange
- Les conseils entre la période d'adaptation et le début de la partie

Sont considérés comme légaux :

- Les conseils pendant les suspensions de jeu et entre les manches
- Les conseils entre les échanges sans interruption de jeu
- Les conseils pendant que l'adversaire va chercher la balle, si on est prêt dès le retour de son adversaire dans l'aire de jeu
- Les conseils au moment de servir (balle dans la main, avant le lancer)
- Les conseils avant le service (balle rebondissant sur la table)
- Le joueur qui regarde son coach au moment de servir
- Les conseils pendant que l'on s'essuie
- Les déplacements légers vers le coach pour recevoir un conseil entre les échanges (pour ce dernier cas, le déplacement devra être léger ; un déplacement provoquant une perte de temps pourrait être sanctionné, voir ci-dessous).

Peuvent être sanctionnés d'une carte jaune au joueur (puis système de pénalisation) :

Présidence

Didier Tourneur - Rue de la Royale Harmonie, 1
B-1420 Braine-l'Alleud
Tél : +32 2 465 50 69 – GSM : +32 477 89 54 30
Email : didier.tourneur@skynet.be

F.R.B.T.T. – A.F. – C.P.B.B.W.



Secrétariat

Gérard Flamand – Parc du Peterbos, 1/9
B-1070 Anderlecht
Tél : +32 2 330 88 16 – GSM : +32 497 27 05 58
Email : gerfla7@gmail.com



CPABBW

Commission Provinciale d'Arbitrage de
Bruxelles / Brabant Wallon



- Le joueur qui fait un détour pour aller voir son coach (pour des conseils) quand il va chercher la balle
- Le joueur qui se déplace lentement pour aller chercher la balle et/ou pour retourner à la table pendant que le coach lui donne des conseils.
- Un joueur qui va vers son coach pour des conseils alors que son adversaire va chercher une balle hors de l'aire de jeu, s'il n'est pas revenu à la table quand son adversaire revient dans l'aire de jeu.
- Après avoir récupéré une balle hors de l'aire de jeu, le joueur qui va vers son coach au lieu de revenir tout droit à la table pour continuer à jouer.

En plus de cette réglementation :

Les règlements nous stipulent que :

DISCIPLINE

CONSEILS AUX JOUEURS

3.5.1.1 Au cours d'une compétition par équipes les joueurs peuvent recevoir des conseils de n'importe quelle personne désignée à l'avance autorisée à se trouver dans la zone de l'aire de jeu.

[...]

3.5.1.3 Les joueurs ou les paires peuvent recevoir des conseils à n'importe quel moment excepté pendant les échanges et entre la fin de la période d'adaptation aux conditions de jeu et le début d'une partie. Si une personne autorisée donne des conseils à d'autres moments l'arbitre brandit un carton jaune et l'avertit que toute infraction ultérieure à cette réglementation aura comme conséquence son expulsion hors de l'aire de jeu.

[...]

En conséquence, lors des interclubs tels que nous les connaissons, les arbitres sont bien souvent des joueurs et donc des coéquipiers qui font partie intégrante des personnes autorisées à se trouver dans l'aire de jeu.

Il n'y a donc aucune objection à ce qu'un arbitre, équipier de surcroît, encourage ou donne des conseils au joueur de son équipe pour autant qu'il se conforme à la réglementation rappelée ci-dessus.

Sportivement,

Didier Tourneur
Président
Commission Provinciale d'Arbitrage de
Bruxelles Brabant Wallon

Présidence

Didier Tourneur - Rue de la Royale Harmonie, 1
B-1420 Braine-l'Alleud
Tél : +32 2 465 50 69 – GSM : +32 477 89 54 30
Email : didier.tourneur@skynet.be

F.R.B.T.T. – A.F. – C.P.B.B.W.



Secrétariat

Gérard Flamand – Parc du Peterbos, 1/9
B-1070 Anderlecht
Tél : +32 2 330 88 16 – GSM : +32 497 27 05 58
Email : gerfla7@gmail.com